

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-51**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance spéciale tenue le 17 août 2017, le premier projet de règlement numéro 01-279-51 intitulé :

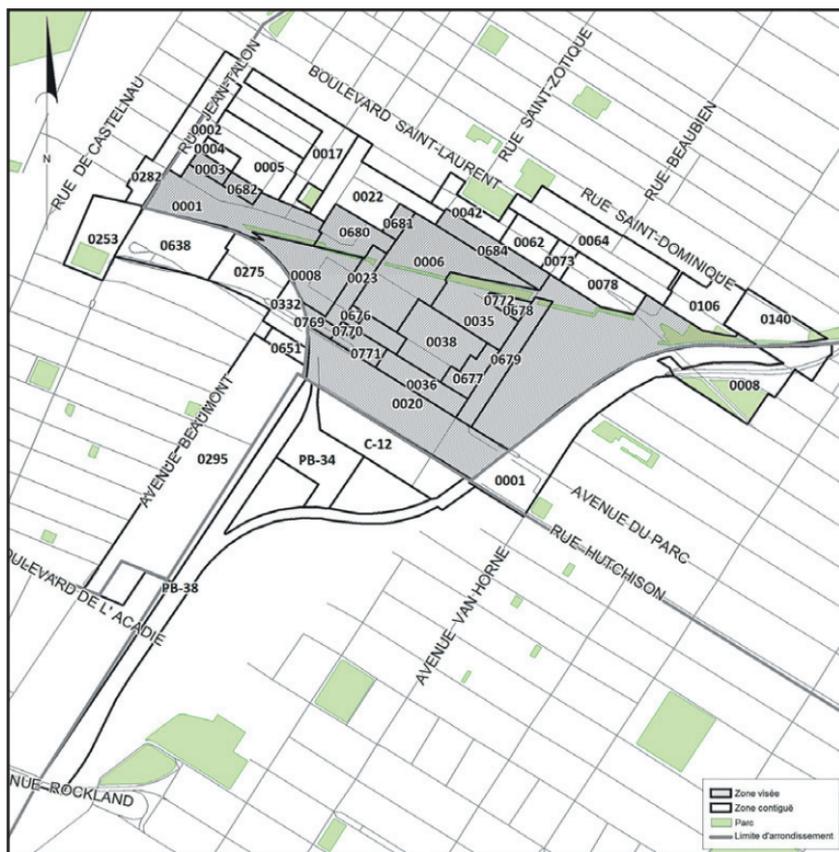
« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 30 août 2017 à 19 h au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire. L'objet du présent projet de Règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra.

Le territoire concerné par ce règlement comprend les zones visées ainsi que les zones contiguës à celles-ci, le tout tel qu'illustré ci-dessous.



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal, ce 22 août 2017

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement